



PROGRAMME DE FORMATION

Raisonner la conduite du verger de pommiers

<u>OBJECTIFS :</u>	Maîtriser la mise en place du verger de pommiers. Maîtriser la taille de formation et de fructification, l'éclaircissage, la protection raisonnée, l'irrigation, la fertilisation et le désherbage.
<u>PRE-REQUIS :</u>	
<u>PUBLIC :</u>	Exploitants Agricoles – Conjointes Collaborateurs – Aides Familiaux – salariés agricoles
<u>LIEU :</u>	Les Aires, Clairac, Le Bousquet d'Orb
<u>DATES :</u>	30/01, 23/04, 18/06, 07/10 2014
<u>RESPONSABLE STAGE :</u>	Cyril SEVELY ☎ 04.67.20.88.41 / 06 26 53 09 61
<u>INTERVENANTS :</u>	Jean-Paul GERAUD - ACMF Consultant spécialisé en arboriculture Cyril SEVELY – Chambre d'agriculture de l'Hérault
<u>MOYENS PEDAGOGIQUES :</u>	présentations en salle, travaux pratiques sur le terrain
<u>DUREE :</u>	28 heures
<u>PRIX :</u>	692 € (prise en charge par votre fonds de formation, le Fond Social Européen, la Chambre d'agriculture de l'Hérault) Pour les ressortissants VIVEA : prix restant à votre charge : 0 € Autre public : nous consulter
<u>ATTESTATION :</u>	Une attestation de stage est remise aux participants à la fin de la formation.

1ERE JOURNEE – JEUDI 30 JANVIER - DUREE : 7 H

9 h - 12 h 30 - en salle

Intervenant : M. Cyril SEVELY

- Connaître les stratégies de protection du verger en production fruitière intégrée et en agriculture biologique : reconnaissance des principaux ravageurs et maladies du pommier, connaissance des stratégies à mettre en œuvre, incluant des mesures prophylactiques et l'utilisation de spécialités phytosanitaires.

14 h - 17 h 30 - sur le terrain

Intervenant : M. Jean-Paul GERAUD

- Assurer la taille de fructification des différentes variétés : les questions à se poser pour raisonner la taille de fructification, les différentes interventions de taille en résultant ; comptage de boutons après taille.

2EME JOURNEE – MERCREDI 23 AVRIL - DUREE : 7 H

9 h – 17 h 30 - sur le terrain

Intervenant : M. Jean-Paul GERAUD

- Connaître les stratégies d'éclaircissage chimique du jeune verger et du verger adulte de pommier, en fonction des variétés et de l'objectif de production
- Les produits éclaircissants et les programmes adaptés.
- Les solutions en agriculture biologique

3EME JOURNEE – MERCREDI 18 JUIN - DUREE : 7 H

9 h – 17 h 30 - sur le terrain

Intervenant : M. Jean-Paul GERAUD

- Maîtriser la charge des vergers jeunes et adultes par l'éclaircissage manuel : analyse et raisonnement des pratiques de l'éclaircissage ; estimation de rendement en fonction de comptages de fruits.
- Contrôler l'état végétatif, sanitaire, nutritif du verger dans la période-clé du printemps.

4EME JOURNEE – MARDI 7 OCTOBRE - DUREE : 7 H

9 h – 12 h 30 - sur le terrain

Intervenant : M. Jean-Paul GERAUD

- Assurer la formation des jeunes vergers de 1 à 3 ans par l'arcure.
- Restructurer un verger installé par la taille de branches fruitières
- Apprécier la maturité des pommes : évaluation du stade de récolte optimal de la variété Goldrush.

14 h – 17 h 30 - en salle

Intervenant : M. Jean-Paul GERAUD

- Établir un bilan technique et commercial de la saison : déroulé de la saison de production, valorisation commerciale des différentes variétés ; les écueils climatiques, techniques et économiques ; les points positifs sur la qualité des fruits, le retour client.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Cyril SEVELY - Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Maison des Agriculteurs A - Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex
Tél. : 04 67 20. 88.41 - Fax : 04.67.20.88.95 - sevely@herault.chambagri.fr

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse mail : _____

Production principale : _____

Numéro SIRET : _____

Participera à la formation :

« Raisonner la conduite du verger de pommiers »

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP) : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCALIM Autre fonds (à préciser)

prise en charge de la formation :

Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants solidaires qui cotisent au fonds de formation VIVEA auprès de la MSA:

- La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations

Pour les personnes en cours d'installation :

- Une attestation de votre Point Info installation devra être fournie à l'inscription

Pour les cotisants solidaires qui ne cotisent pas pour le fonds de formation VIVEA:

- le coût de la formation restera à votre charge

► **Pour les salariés :**

- **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature